Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212902373-20260302-0072026-DE

COMMUNE DE LA ROCHE-MAURICE

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 MARS 2026

L'an Deux Mille vingt-six, le deux mars à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal de la commune de La Roche-Maurice se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de M. Lénaïc Blandin, Maire, convoqués le vingt-trois février deux mille vingt-six conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres convoqués : Lénaïc BLANDIN, Jean-François PERROT, Emmanuelle APPERE, Serge MILET, Benoît CHELVEDER, Rachel SEHEDIC, Vincent LE VIOL, Yveline BODILIS, Josiane LE BIHAN, Claire BURGAUD, Elodie CORNEC, Rodolphe GAGNEPAIN, Stéphane GUEVEL, Eléonore LE GUEN, Johan TOUVRON.

Absents excusés ayant donné procuration :

Secrétaire de séance :

Membres du Conseil : 15
Présents :
Ont pris part à la délibération :
Pour : Contre : 0
Abstention : 0
Date de Convocation : 23 février 2026

DEL 07-2026 : Demande de subvention « liaison piétonne Bosquets de Kermaré » (DETR)

Etat DETR

FINANCEURS	Dépense subventionnable en €	Taux sollicité	Montant de subvention sollicité en €
Etat – DETR 2026	151 075	55%	83 091.25
Conseil départemental – volet 1	151 075	23%	34 747.25
CAPLD	33 236.50	30%	13 005.64
Total aides publiques sollicité (plafond 80%)	117 838.50	78%	
Montant à la charge du maître d'ouvrage	33 236.50	22%	
TOTAL	151 075	100%	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat (enveloppe DETR) au titre du projet de liaison entre les Bosquets de Kermaré et les terrasses du Pontois.

MAIRIE DE LA ROCHE-MAURICE 29800 (Finistère)

Pour extrait conforme,
Le Maire, Lénaïc BLANDIN